

Évaluer les vulnérabilités du système financier français

Dans le cadre de son mandat de stabilité financière, la Banque de France est en charge de l'évaluation des risques et des vulnérabilités présents dans le système financier français. Un cadre d'analyse robuste permet de renforcer la capacité de prévention des crises et disposer d'outils pour les appréhender de façon la plus efficace possible lorsqu'elles surviennent.

Le cadre d'analyse couvre les **vulnérabilités à caractère cycliques** des agents financiers ou non financiers, ainsi que les **vulnérabilités structurelles**, communes à tous les acteurs, comme l'exposition au changement climatique et aux cyberattaques.

En savoir plus

- [Rapports d'évaluation des risques du système financier français \(ERS\)](#)
- [Méthodologie du cadre d'analyse des risques et des vulnérabilités](#)

L'action macroprudentielle de la Banque de France au sein du HCSF

La politique macroprudentielle a pour mission de **prévenir le risque systémique**, c'est-à-dire un dysfonctionnement du système financier dans son ensemble (ou dans une large partie) conduisant à une dégradation de sa capacité à assurer sa fonction fondamentale de financement de l'économie.

Contrairement à la politique microprudentielle, qui a pour objectif d'assurer la stabilité des institutions financières de manière individuelle, la politique macroprudentielle prend en compte le système financier dans son ensemble. Elle étudie les interconnexions entre les différents acteurs de ce système (établissements bancaires, organismes d'assurance, acteurs financiers non-bancaires, etc.) et les canaux de contagion existants.

Quels instruments pour prévenir, contenir les risques et assurer la stabilité financière ?

Les mesures macroprudentielles incluent notamment

- la réserve de protection du crédit ou [coussin contracyclique](#) ;
- les mesures relatives aux [conditions d'octroi de crédit immobilier](#) ;
- les mesures relatives à l'[exposition des banques systémiques aux grandes entreprises françaises les plus endettées](#) ;
- la reconnaissance de mesures macroprudentielles prises par d'autres autorités nationales ([réciprocité](#)).

D'autres mesures sont présentées sur le [site du HCSF](#).

Le HCSF publie régulièrement des diagnostics permettant d'alerter sur les risques (par exemple dans le secteur de l'immobilier). Il publie également chaque année un rapport annuel à destination du Parlement.

En savoir plus

- [Publications du Haut Conseil de stabilité financière](#)

Prendre la mesure du risque climatique

La Banque de France et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) agissent au titre de leurs mandats de stabilité financière afin d’évaluer l’exposition des secteurs bancaire et de l’assurance aux risques associés au changement climatique, pour s’assurer qu’ils sont en mesure d’y faire face.

Le changement climatique, une source de risques financiers

Les risques associés au changement climatique, qu’ils soient physiques ou dits « de transition », sont sources de risques financiers. La Banque de France et l’ACPR se doivent de les suivre et de les analyser au titre de leur mandat de stabilité financière, sans que cela présuppose ou engage une responsabilité en matière de politique climatique, qui relève de la seule compétence des gouvernements.

Banques centrales et superviseurs peuvent également encourager le développement de la finance dite « durable » à travers des actions en matière d’investissement responsable. Les enjeux liés au changement climatique sont considérables et, alors que la lutte contre le changement climatique nécessite l’implication de chacun, le rôle du secteur financier dans le financement de la transition vers une économie bas carbone est déterminant.

Des tests de résistance climatiques

Les risques climatiques portés par les établissements français doivent tout d’abord être mieux évalués, grâce à la vision prospective à moyen et long terme offerte par les tests de résistance (*stress tests*) appliqués aux banques et aux sociétés d’assurance. L’ACPR a ainsi conduit un exercice pilote climatique, dont les résultats ont été publiés en mai 2021.

La Banque de France et l’ACPR travaillent à généraliser l’usage de ces tests de résistance comme outil de supervision. La question des exigences de fonds propres supplémentaires suite à ces tests de résistance pourra être posée lorsque le cadre d’analyse des risques climatiques, aux niveaux français et européen, aura été complété, notamment avec l’intégration des plans de transition des établissements comme outil de supervision.

Une approche par la science et la recherche

L’appréciation des risques financiers posés par le changement climatique nécessite également de renforcer la collaboration avec le monde académique, en adoptant une approche pluridisciplinaire sur les enjeux plus particulièrement pertinents pour le secteur financier. Le champ des risques étudiés devra progressivement s’étendre aux impacts des risques liés à la nature et à la perte de biodiversité (au-delà du risque climatique) pour le secteur financier.

En savoir plus

- [Principaux résultats de l’exercice pilote climatique 2020](#)
- [Scénarios et hypothèses principales de l’exercice de stress test climatique 2023](#)

Pour aller plus loin

- [Changement climatique et finance durable](#)